

## Première audience chez François BAROIN

*Le 14 avril 2010, à 16 heures, le nouveau ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, François BAROIN, a reçu, à leur demande, les syndicats de la DGFIP, FO-DGFIP, l'Union SNUI-Sud, la CGT, la CFDT, la CFTC et l'UNSA. Il était accompagné de son directeur de cabinet, Didier BLANQUY, de son conseiller social Alexandre GARDETTE, du Directeur Général, Philippe PARINI, de Philippe RAMBAL et de Fabienne DUFAY.*

Le ministre a annoncé qu'il serait d'une grande disponibilité et qu'il souhaitait définir une méthode de travail.

Il a tenu à rappeler le rôle important de la DGFIP pour la collectivité, en raison de l'ensemble de ses missions.

C'est une grande administration régaliennne, dont le sens du service public est reconnu de toutes les autres administrations.

### FUSION

Abordant la question de la Fusion des services de la DGCP et de la DGI, il a précisé :

- que celle-ci était emblématique de la réforme de l'État,
- qu'elle était bien engagée, et parfaitement conduite,
- qu'elle devait être menée à son terme pour ce qui est de la fusion des statuts et des règles de gestion.

Sur la fusion des structures, le ministre a précisé que les opérations allaient se poursuivre, avec peut-être parfois des reports ponctuels dus aux problèmes immobiliers, et qu'une nouvelle liste de création de 30 directions territoriales serait prochainement annoncée, le décret de nomination des directeurs étant à la signature.

Pour les SIP, il faut peut-être aller plus loin en étudiant la possibilité de créer des structures là où il n'en n'existe pas actuellement, notamment dans certaines périphéries de grandes villes. Il faudra pour cela identifier d'ici la rentrée de septembre les communes où il n'y a pas actuellement de services des impôts et pour lesquelles il y aurait des besoins.

Pour les statuts, le ministre estime que les nouveaux statuts doivent être soumis au C.T.P. Ministériel à la mi-mai et qu'ils seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### MISSIONS

Le Ministre a souligné l'importance du Document d'Orientation Stratégique et la nécessité de préserver l'intégralité des missions et des métiers de la DGFIP. Il en a listé l'intégralité de ses missions et la pluralité de ses métiers, condition de son efficacité. Il considère qu'il faut mieux mettre en valeur l'éventail des métiers et donner à chaque mission sa spécificité.

Il a fortement marqué son attachement au Comptable public et à l'organisation du réseau. (« organisation précieuse, même si des réajustements pourront exister, selon lui »). Il a rappelé l'intérêt pour les élus locaux de pouvoir s'appuyer sur les comptables publics. Par ses 4 000 implantations, la DGFIP est un interlocuteur de premier plan pour les collectivités locales et les citoyens. Ce qui conforte les services de la DGFIP.

Il a tenu à réaffirmer l'attachement au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, principe qui estime-t-il a permis d'assurer la sécurité des procédures financières.

Il a également tenu à garantir le principe de l'autonomie de la lutte contre la fraude fiscale, considérant à cet égard que les dernières mesures prises en termes de moyens juridiques sont essentielles.

## **EFFECTIFS**

La position du gouvernement n'a pas varié, il faut réaliser des gains de productivité.

Il faut pour cela continuer la simplification des procédures qui permet ces gains de productivité.

Le Ministre se dit prêt à regarder la règle du 1 sur 2 dans la mesure où la DGFIP, et les deux directions qui l'ont constituée, ont déjà fait de gros efforts.

Il propose avec lui un rendez - vous avant l'été pour revoir cette question du niveau des emplois.

Une structure sera mise en place étudier les simplifications des procédures et leurs conséquences sur les emplois.

## **CATÉGORIEL ET INDEMNITAIRE**

Les statuts ont été discutés, ils doivent être protecteurs pour les agents.

Pour la catégorie C, il va demander à son homologue de la fonction publique de créer un 8<sup>ème</sup> échelon pour les agents de la DGFIP

Pour la catégorie B, le NES (nouvel espace indiciaire) s'appliquera comme prévu au 1/09/2010 à la DGFIP.

S'agissant des agents A et A +, le nombre de postes surindiciés sera maintenu, ainsi que les possibilités de promotion.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme statutaire fonction publique, 100 emplois GRAF seront attribués à la DGFIP.

## **LA SUITE**

Le ministre a rappelé que la réforme avait fait l'objet d'un plan d'accompagnement social avec des mesures financières importantes.

La réforme entrant dans une nouvelle phase, il souhaite discuter avec les syndicats des modalités d'accompagnement de cette nouvelle phase, et propose par conséquent :

- un rendez vous avant l'été sur la question des emplois,
- de regarder avant la fin de l'année comment les efforts des agents pourraient être reconnus notamment par des plans de qualification,
- de poursuivre les discussions engagées sur les conditions de vie au travail.

## **En réponse, F.O.-DGFIP a rappelé :**

- que le Syndicat ne s'inscrivait pas dans sa réforme de l'État et qu'il avait là un point de désaccord avec le Ministre ;
- que d'autres réformes (CRP, CSP) venaient se surajouter à la fusion ;
- que la politique de suppression d'emplois au nom de l'exemplarité de la DGFIP n'était plus acceptable et qu'elle avait déjà des effets tant sur les conditions de travail que sur la mutation des agents tant dans la filière fiscale que dans la gestion publique ;

- qu'il devait s'inquiéter de savoir pourquoi 6 organisations syndicales, qui n'avaient naturellement rien en commun, pouvaient partager une analyse identique des problèmes de la DGFIP.

Le Syndicat s'est déclaré prêt à participer aux différentes discussions envisagées tant sur l'emploi (et non sur la suppression d'emploi) que sur la reconnaissance financière des efforts des personnels de la DGFIP.

La réunion s'est terminée à 17 h 40.